

Le Code by DEKRA accueille les candidats au Code Moto dans ses centres agréés

Le 1^{er} mars 2020, une nouvelle réforme du permis moto est entrée en vigueur. Parmi les nouveautés, un examen théorique (ETM) spécifique aux futurs motards. Les 180 centres « Le Code by DEKRA » opérateur agréé de l'examen du code de la route depuis 2017 accueillent dorénavant les candidats au permis moto.

Une épreuve théorique concrète

L'épreuve théorique moto (ETM) a changé depuis le 1er mars 2020, date à laquelle un candidat au permis moto doit désormais passer une épreuve spécifique en salle. Cette nouvelle épreuve entend faire baisser la surmortalité chez les conducteurs de deux-roues qui représentent 19 % des tués alors qu'ils ne composent qu'1,6% du trafic routier (source Sécurité Routière).



Actuellement les candidats au permis moto doivent, lors de l'épreuve pratique du plateau, répondre à une série de questions spécifiques à l'entretien et la conduite d'un deux-roues. Désormais ces questions seront intégrées à l'épreuve du code.

Une période transitoire est prévue jusqu'en août 2020 pour permettre aux candidats déjà inscrits au permis moto de ne pas avoir à repasser l'examen. Les candidats concernés sont :

- Les candidats ayant fait une demande de permis A1 ou A2 avant le 1er mars 2020 pourront choisir jusqu'à cette date s'ils veulent passer l'ETG ou l'ETM.
- Les candidats titulaires de l'épreuve théorique générale (ETG) depuis moins de 5 ans qui ont fait une demande de permis A1 ou A2 avant le 1er mars 2020 n'auront pas à passer l'ETM s'ils réussissent l'épreuve hors circulation d'ici le mois d'août 2020.

« L'instauration d'un Code de la route pour les motards est un enjeu de sécurité routière important afin de mieux sensibiliser et former les futurs motards et réduire l'accidentologie sur nos routes en France, souligne Karine Bonnet, Directrice Générale de DEKRA Automotive SAS, qui rappelle aussi que sur 1 million de permis délivrés, 250 000 sont des permis motos. »

Passer le code avec DEKRA



Passer l'examen du code dans un des 180 centres Le Code by DEKRA, c'est bénéficier de nombreux avantages :

- une inscription en ligne simple et rapide sur le site :

le-code-dekra.fr

- un large choix de sessions en semaine et/ou le samedi

- des sessions collectives, idéales pour les auto-écoles qui accompagnent leurs candidats, mais aussi des sessions individuelles pour les candidats qui souhaiteraient davantage de confort

- les résultats communiqués dans les 5 minutes suivant l'examen

- des salles de qualité à l'atmosphère confortable pour accueillir les candidats dans de bonnes conditions pour passer l'épreuve

- la réinscription le jour même, si le candidat le souhaite en cas d'échec

Cette nouvelle épreuve ne modifie pas les règles puisqu'il faut toujours obtenir un minimum de 35 réponses justes. Après obtention de l'examen, sa validité est de 5 ans dans la limite de 5 passages pratiques par catégorie d'examen.

À propos de DEKRA :

Depuis 90 ans, DEKRA s'engage pour la sécurité. Fondé en 1925 à Berlin sous le nom de Deutscher Kraftfahrzeug-Überwachungs-Verein e.V., DEKRA est aujourd'hui l'un des plus grands organismes d'expertise au monde. Filiale de DEKRA e.V., DEKRA SE gère les activités opérationnelles du groupe. En 2018, DEKRA a réalisé un chiffre d'affaires de près de 3,3 milliards d'euros. Le groupe emploie actuellement 46 000 personnes dans plus de 50 pays sur cinq continents. Ses experts qualifiés et indépendants proposent, pour améliorer la sécurité sur la route, au travail ou à la maison, des services couvrant aussi bien le contrôle technique de véhicules, l'expertise, la gestion et le règlement de sinistres, le contrôle industriel et de bâtiments, le conseil en sécurité, le contrôle et la certification de produits et de systèmes. La vision 2025 de DEKRA est d'être le partenaire global pour un monde plus sûr. (dekra.com / dekra-roadsafety.com)

À propos de DEKRA Automotive SAS :

Numéro 1 mondial avec 26 millions de contrôles techniques réalisés dans le monde, DEKRA Automotive SAS gère en France un large réseau d'affiliés et de centres en propre. Couvrant avec plus de 1700 établissements l'ensemble du territoire national pour des contrôles techniques VL (1565 centres) et PL (150 centres) garantissant aux usagers un contrôle technique impartial, répondant aux plus hauts standards de qualité.

DEKRA Automotive SAS gère 3 enseignes de contrôle technique automobile, DEKRA, NORISKO et AUTOCONTROL ainsi qu'une enseigne DEKRA pour le poids lourd et réalise près de 6.5 millions de contrôles par an. Acteur engagé au profit de la sécurité routière, DEKRA Automotive SAS poursuit en France la mission d'intérêt général portée depuis 1925 en Allemagne, par sa société mère, qui finance un pôle de recherche en prévention des accidents. Partenaire de la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière depuis 2000, étendue en 2008 en signant la charte européenne, DEKRA Automotive SAS mène de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention, dans ce cadre. (Sites dekra-norisko.fr / dekra-pl.com).